



Table des matières

1. Logement	1
2. Enfance-famille	2
3. Pauvreté	3
4. Protection sociale	4
5. Santé	5

1. Logement

→ Les Fonds de solidarité logement face à la crise

Face au risque d'impayés avec la crise, les citoyens se sont tournés vers les 120 Fonds de solidarité logement (FSL) gérés par les départements ou métropoles françaises. Le financement de ces fonds (en moyenne 350M€ au niveau agrégé, fournis à 77% par les départements) et leurs règles d'accès (plafonds de ressources, montants des aides, délais d'instruction) varient, de même que leurs réactions face à la crise. Ainsi, si quelques départements ont choisi de surfinancer les FSL préventivement, la plupart ont préféré assouplir temporairement les règles d'accès, n'anticipant pas à ce stade de montée des impayés à long terme.

Source : [La Gazette des Communes, 28 septembre 2020, Coronavirus, une adaptation nécessaires des fonds de solidarité pour le logement](#)

→ Les maires de gauches sont de plus en plus nombreux à souhaiter un encadrement des loyers dans le parc privé sur leur territoire

Lyon, Villeurbanne, Bordeaux, Bègles, Montpellier, Plaine Commune, Est-Ensemble... Toutes ces collectivités ont demandé aux préfets l'autorisation d'encadrer les loyers dès début 2021, comme le permet la loi *ALUR* de 2014. Les collectivités doivent néanmoins démontrer un "déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement", au moyen de plusieurs critères identifiés (loyer médian élevé, faiblesse de la construction, etc.).

Source : [Le Monde, 5 octobre 2020, Après Paris et Lille, plusieurs villes, dont Lyon et Bordeaux, veulent encadrer les loyers](#)

→ Une hausse des aides personnelles au logement prévue en PLF 2021, surtout sous l'effet de la crise

Les 16,2 milliards de budget "logement", soit la plus grande part du budget du ministère de la Transition écologique, sont essentiellement dédiés aux aides personnelles au logement (APL). Ces sommes sont prévues en hausse : si la "contemporanéisation" (calcul sur les revenus actuels et non plus n-2) actée à compter de 2021 visait à dégager des économies en situation de croissance, la crise liée à la pandémie devrait faire passer les revenus moyens actuels sous ceux de n-2, entraînant *in fine* une hausse des dépenses.

Source : [Localtis, 30 septembre 2020, PLF 2021 - Logement : hausse des APL, mais surtout sous l'effet de la crise](#)



→ L'Union sociale pour l'habitat (USH) propose de faire des HLM "des acteurs d'une relance juste et durable dans les territoires"

L'organisation représentative du secteur HLM entend peser sur le PLF 2021. Son président, Jean-Louis Dumont, appelle ainsi à "revoir le dogme idéologique" qui ont inspiré les dernières lois de finances. Plusieurs propositions sont mises sur la table, parmi lesquelles le rétablissement d'un taux réduit de TVA pour les opérations de construction de logements locatifs sociaux, un régime fiscal avantageux en faveur des organismes de foncier solidaire, le renforcement des moyens de l'ANRU ou encore la revalorisation de l'indexation de l'APL.

Source : [USH, communiqué de presse du 8 octobre 2020 : "PLF 2021 : L'Union sociale pour l'habitat propose aux Parlementaires de faire des Hlm des acteurs d'une relance juste et durable dans les territoires"](#)

2. Enfance-famille

→ Le dispositif d'accueil des mineurs étrangers isolés à nouveau sous le feu des critiques.

Nouvelle circulaire de l'Etat, instructions du ministère de l'intérieur, attentat de la rue Nicolas Appert par un pakistanais se prétendant mineur non accompagné (MNA), **le dispositif d'accueil de ces derniers est à nouveau à l'agenda.**

En premier lieu, au titre d'une nouvelle circulaire, les demandes d'autorisations de travail des MNA proches de la majorité, qui conditionnent leur capacité à obtenir un titre de séjour, pourront être examinées par anticipation, et les services de l'immigration s'en chargeront en lieu et place de la DIRECCTE.

En second lieu, le statut reconnu de MNA de l'auteur suspecté de l'attentat de la rue Nicolas Appert interrogé. Probablement âgé de 22 ans à son arrivée en France, il s'était vu reconnaître le statut de MNA en prétendant avoir 15 ans. Cela remet en lumière la **difficulté que représente l'évaluation de l'âge des MNA**. Alors que les tests osseux parfois utilisés présentent une marge d'erreur de 18 mois, une piste d'amélioration pourrait résider dans la meilleure formation des agents territoriaux chargés de cet examen.

Source : [Localtis, 2 octobre 2020, Circulaire, attentat et polémique : les MNA à nouveau sous les projecteurs](#) et [La Gazette des Communes, 20 septembre 2020, L'évaluation de l'âge des mineurs isolés est "très complexe"](#)

→ Les Départements de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne dénoncent le "chantage financier" sur la prise en charge des mineurs étrangers isolés

Après les remous provoqués l'an dernier par la création du fichier biométrique, la question du fichage des MNA provoque un nouveau tollé chez plusieurs Départements. Ainsi, les deux Départements d'Ile-de-France ont annoncé avoir déposé un **recours contre un décret publié cet été**. Celui-ci prévoit désormais que la collectivité territoriale **doit faire intervenir les préfetures** dans le processus d'évaluation et d'identification des MNA, en vue d'alimenter le fichier recueillant les informations biométriques et de les comparer aux fichiers migratoires. Dans le cas contraire, le décret prévoit une minoration de l'aide financière de l'Etat.

Selon Stéphane Troussel, président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, outre le fait que ces mesures rendent suspects les mineurs accueillis, elles portent aussi atteinte à la libre administration des



collectivités. En effet, sur un budget de 60 millions d'euros annuels consacré à cette prise en charge pour sa seule collectivité, « l'Etat consent à 8 % ».

Source : [Le Monde](#), 5 octobre 2020, *Deux départements d'Ile-de-France contestent un décret qui conditionne une aide financière au référencement des mineurs isolés étrangers*

→ L'IGAS propose un organisme unique de référence pour la protection de l'enfance

Alors que quatre grandes instances évoluent à l'échelle nationale dans le champ de la protection de l'enfance, l'IGAS propose leur rassemblement pour davantage de cohérence. Des répercussions interviendront au niveau départemental : certaines instances et procédures ayant vocation à être rassemblées sont actuellement mises en œuvre de manière différenciées d'un département à l'autre, à la fois par les services dépendant des départements et de l'Etat. Au niveau national, la nouvelle instance serait globalement chargée d'offrir des outils et recommandations harmonisés pour l'ensemble du territoire. Au niveau départemental, la déclinaison locale de cette instance unique nationale serait coprésidée par le préfet, le président du Conseil départemental et le président du tribunal judiciaire.

Source : [Localtis](#), 28 septembre 2020, *Enfance en danger, adoption, accès aux origines : l'IGAS préconise un organisme unique*

3. Pauvreté

→ Le secours populaire pointe l'explosion du nombre de nouveaux précaires

“Nous n'avons jamais vécu une situation pareille depuis la Deuxième Guerre mondiale”... En à peine deux mois de confinement, 1 270 000 personnes ont sollicité l'aide du secours populaire, soit plus du tiers du nombre de demandeurs pour l'ensemble de l'année 2019. Parmi ces personnes, 45% étaient jusqu'alors inconnues de l'association. Surtout, selon l'association, le **confinement accentue fortement les inégalités** : manque de matériel informatique et d'accès à internet, logements exigus qui entravent le télétravail ou les études, etc. Les étudiants, privés de petits boulots, sont particulièrement touchés.

Source : [Localtis](#), 30 septembre 2020, *Secours populaire : explosion du nombre de nouveaux précaires*

→ La crise sanitaire a poussé 1 million de Français dans la pauvreté

Les associations de solidarité tirent la sonnette d'alarme face à la forte augmentation du nombre de pauvres en France. Selon elles, **la crise sanitaire a poussé dans la pauvreté un million de personnes supplémentaires**. Mais le constat ne s'arrête pas là. Les associations notent une **diversification des profils** pris en charge, ce qui illustre la paupérisation de catégories socioprofessionnelles jusque-là moins touchées : intérimaires, étudiants, salariés en CDD non renouvelés, saisonniers, autoentrepreneurs, etc.

Source : [Le Monde](#), 6 octobre 2020, *Covid-19 : la crise sanitaire a fait basculer un million de Françaises et de Français dans la pauvreté*



→ Les associations de solidarité déçues après leur rencontre avec Jean Castex

L'acte 2 du **plan pauvreté**, qui doit être présenté d'ici peu par le Gouvernement, **inquiète les associations de solidarité**, dont certaines étaient reçues le 2 octobre dernier par le Premier ministre. Celles-ci regrettent que le volet social du plan de relance laisse encore trop de citoyens de côté et plaident notamment pour une **revalorisation des minimas sociaux**, l'extension du RSA aux jeunes et un fonds spécial de soutien pour le paiement des loyers et des charge.

Face à ces inquiétudes et aux absences de réponses, Jean Castex a promis d'annoncer les principales mesures gouvernementales le 17 octobre prochain.

Source : [Localtis, 5 octobre 2020, Pauvreté : le "plan" prévu pour la mi-octobre sera-t-il à la hauteur ?](#) et [La Gazette des Communes, 5 octobre 2020, Crise sociale : les associations face à un gouvernement absent](#)

→ Les chiffres confirment qu'être pauvre rend plus vulnérable au Covid

Une étude de l'INSERM dresse un premier portrait des personnes touchées par le COVID au niveau national. **Parmi les caractéristiques surreprésentées au sein des personnes touchées** par le virus, on retrouve notamment le fait de vivre dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans un logement surpeuplé, d'être sans diplôme, de faire partie du premier décile de revenus, ou encore d'être immigré d'origine non-européenne. Des études plus poussées permettront de dégager plus rigoureusement des **mécanismes explicatifs**, mais de premiers apparaissent probables : les personnes les plus pauvres habitent des logements plus denses, ont moins pu télétravailler, etc.

Source : [Le Monde, 9 octobre 2020, Le Covid-19, une maladie socialement inégalitaire](#)

4. Protection sociale

→ PLFSS 2021, entre comptes très dégradés et nouvelles mesures

Olivier Véran et Olivier Dussopt ont présenté un PLFSS hors norme en raison de la crise sanitaire. Un **déficit de 44,7 milliards d'euros** (dont 30 pour la branche maladie) est prévu pour 2020, soit 9 fois plus qu'en 2019. Les facteurs explicatifs sont surtout le Covid (achats de masques et tests, armement de lits de réanimation, primes soignants, etc.) et le Ségur de la santé (la seule revalorisation des personnes hospitaliers et des EHPAD ajoute 8,8 milliards d'euros à la trajectoire de l'ONDAM pour la période 2020-2023).

Quelques mesures nouvelles sont par ailleurs intéressantes. Par exemple, dans la lignée tracée par le Rapport Vachey, le PLFSS **commence à dessiner le futur périmètre de la cinquième branche de sécurité sociale dédiée à l'autonomie**, par exemple en y intégrant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Source : [Localtis, 29 septembre 2020, PLFSS 2021 : le Covid-19, le Ségur de la santé... et un peu de cinquième branche](#)



5. Santé

→ Dix propositions phare des associations d'élus pour le "Ségur 2" prévu à l'automne

France Urbaine, Villes de France, l'Association des petites villes de France, Territoires Unis et l'Assemblée des communautés de France proposent dix pistes fortes, notamment :

- Arrêter ou geler les suppressions de lits qui entraînent des fermetures de services ou d'hôpitaux ;
- Revenir aux conseils d'administration des hôpitaux pré-HPST (loi 2009, qui évacue tout pouvoir des maires dans ces conseils) ;
- Favoriser des GHT "à taille humaine" ;
- Sanctuariser la carte des hôpitaux de proximité et développer leur réseau ;
- Généraliser les contrats locaux de santé (conclus entre ARS et collectivités pour réduire les inégalités territoriales de santé) ;
- Accompagner et sécuriser le développement de la télémédecine ;
- Créer des "territoires prioritaires de santé" à l'image des quartiers QPV.

Source : [La Gazette des Communes, 30 septembre 2020, Ségur de la santé : les dix propositions phare des associations d'élus](#)